



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 469

COMING INTO FORCE OF BY-LAW 469

PRENEZ AVIS que, lors de sa séance régulière du 18 décembre 2017, le conseil municipal du Village de Senneville a adopté le règlement 469 suivant :

TAKE NOTICE that, during its regular sitting held on December 18, 2017, the Municipal Council of the Village of Senneville has adopted the following By-law 469:

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 416 INTITULÉ « RÈGLEMENT PRÉVOYANT LA RÉHABILITATION ET/OU LE REMPLACEMENT DE DIVERS SEGMENTS DE LA CONDUITE D'EAU DE L'AVENUE ET LE CROISSANT MUIR PARK, L'AVENUE TUNSTALL ET LE CHEMIN DE SENNEVILLE ET AUTORISANT À CETTE FIN UN EMPRUNT À LONG TERME DE 2 620 301 \$ » AINSI QUE LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 420 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT PRÉVOYANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION / INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT COLLECTEUR SANITAIRE, AVEC STATION DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT DANS LE SECTEUR VILLAGE CREVIER ET AUTORISANT À CETTE FIN UN EMPRUNT À LONG TERME DE 1 132 326 \$ ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 418 SUR LE MÊME SUJET » AFIN D'INCLURE LES PROPRIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DU PROLONGEMENT DES SERVICES AU BASSIN DE TAXATION

BY-LAW AMENDING THE BORROWING BY-LAW NUMBER 416 ENTITLED "BY-LAW CONCERNING THE REHABILITATION AND/OR REPLACEMENT OF SEGMENTS OF THE WATERMAIN ON MUIR PARK CRESCENT AND AVENUE, TUNSTALL AVENUE AND SENNEVILLE ROAD AND AUTHORIZING FOR THIS PURPOSE A LONG TERM LOAN OF \$ 2 620 301" AND AMENDING ALSO THE BORROWING BY-LAW NUMBER 420 ENTITLED "BORROWING BY-LAW CONCERNING THE CONSTRUCTION / INSTALLATION WORKS OF A SANITARY SEWER COLLECTOR SYSTEM WITH PUMPING STATION AND PRESSURE PIPE IN THE VILLAGE CREVIER SECTOR, AND AUTHORIZING FOR THIS PURPOSE, A LONG TERM LOAN OF \$ 1 132 326 AND REPLACING BORROWING BY-LAW 418 ON THE SAME MATTER" TO INCLUDE PROPERTIES BENEFITING FROM SERVICES EXTENSION TO THE TAXATION POOL

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 27 juin 2018.

This By-law was approved by the ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) on June 27, 2018.

Il entre en vigueur au jour de la publication du présent avis et est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville, situé au 35, chemin de Senneville, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

It comes into force on the date of publication of the present notice and is available for consultation at the Town Hall, located at 35, Senneville Road, Monday to Thursday from 8:00 a.m. to 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 a.m. to 12:00 p.m.

Senneville, 5 juillet 2018 – July 5, 2018

Pascale Synnott, avocate
Affaires juridiques et greffe | Legal Affairs Manager and Town Clerk